

Le Communiqué du Conseil des ministres du 09 octobre 2014

Le Président de la République a réuni, ce jeudi 09 octobre 2014, le Conseil des Ministres, au Palais de la République, pour l'examen du projet de loi des Finances 2015.

A l'entame de sa communication, le Président de la République, s'est réjoui de la notation du Sénégal classé 9e sur 52 Etats, dans le classement 2014 de l'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine (IIGA), ce qui témoigne de la progression du pays en matière de bonne gouvernance.

A cet égard, le Chef de l'Etat a demandé au Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre des réformes engagées pour une Gouvernance vertueuse ainsi que celles tendant à l'amélioration de l'environnement des Affaires.

Le Président de la République a, également, rappelé que le Budget 2015, tout en portant son ambition d'une croissance économique durable et équitable, devrait permettre le financement des programmes de désenclavement, d'accès à l'eau et l'électrification rurale.

Dans sa communication, le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan a présenté le projet de loi de Finances 2015 qui est élaboré en parfaite cohérence avec le Plan Sénégal Emergent (PSE), cadre unique de référence de la politique économique, sociale du gouvernement à l'horizon 2035 et opérationnalise pour la 2ème année le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2014-2018 du PSE.

Le budget qui met en exergue la qualité de la dépense budgétaire, a pour ambition de porter une croissance économique très forte, équitablement répartie dans un environnement de bonne gouvernance, de paix et de sécurité nationale.

Le budget 2015 s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de 2 869,032 milliards soit une hausse en valeur absolue de 137, 01 milliards en valeur absolue et 5,02% en valeur relative.

La répartition sectorielle des dépenses par axe stratégique du PSE fait ressortir que l'axe transformation structurelle de l'économie représente 65,1% des dépenses en capital (toutes ressources confondues). Pour la réalisation des dépenses budgétaires, il est prévu une stratégie de mobilisation des recettes articulée autour de l'amélioration de leur recouvrement pour avoir une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour le financement des dépenses prioritaires.

Ces dépenses budgétaires sont essentiellement orientées vers les axes prioritaires du PSE notamment les 27 projets phares pour un montant global d'environ 215 milliards de F CFA.

Le financement de ces projets devra contribuer à la transformation structurelle de l'économie en vue de soutenir une croissance forte et durable.

Tout en ayant en souci la réduction du déficit structurel par des économies en dépenses et la mobilisation de moyens exceptionnels en faveur de la productivité et de l'investissement, le Budget 2015 permet de financer les options prioritaires pour l'émergence.

Le projet de Budget prend également en considération le projet social du Président de la République, par le financement des filets sociaux, outils de réduction de la pauvreté et des inégalités par le renforcement du dispositif de protection sociale des citoyens surtout ceux les plus vulnérables.

A ce titre, le projet de loi prévoit une augmentation des dotations budgétaires concernant les subventions sur l'électricité, le gaz, les denrées de premières nécessités, le programme de bourses de sécurité familiale, qui atteindra cette année 100.000 nouvelles familles sénégalaises, la couverture maladie universelle (CMU) comme réponse à l'inégal accès aux soins de santé dans le pays.

A la suite du débat général et les arbitrages du Président de la République, le Conseil des Ministres a adopté le projet de loi de Finances de l'année 2015.